

LABEL Un levier financier pour le cluster Beaujolais

Le cluster Beaujolais, ce regroupement d'une cinquantaine d'entreprises inter-filières, vient d'être labellisé "grappe d'entreprises" par la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale). Bruno Le Maire, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, l'a annoncé, vendredi 21 janvier. Ce dispositif, visant à soutenir des

**24 millions d'euros sur deux ans
pour 84 clusters
labellisés en France**

réseaux de PME et de TPE mobilisées par une stratégie commune, apporte un soutien financier, non négligeable (24 millions d'euros sur deux ans pour 80 clusters labellisés en France) pour permettre le développement économique des entreprises et du territoire.

"C'est une belle reconnaissance et un levier financier qui va faciliter la mise en œuvre des actions émergentes et des travaux amorcés depuis deux ans", se réjouit Sophie Landreau, chargée de l'animation au cluster beaujolais. Porté par la CCI, le cluster beaujolais travaille sur plusieurs axes, tels que : développement de la filière chanvre, export, biomasse, innovation des produits dérivés de la vigne et du vin, tourisme... ©

LC